Procès-verbal de séance

Conseil d'Administration

Site d'arts plastiques de Strasbourg
22 novembre 2023 – 14h00

Ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances.
    1. **Conseil d'administration** - Séance du 17 octobre 2023 - Approbation du procès-verbal de séance.
    2. **Conseil d'administration** – Installation des élu.es de la représentation étudiante
    3. **Conseil d'administration** – Election du/de la Président.e et d'un.e Vice-Président.e

RESSOURCES

2. **FINANCES**
    1. **CYCLE BUDGÉTAIRE 2024** – Débat d'orientation budgétaire
    2. **EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024** – Demande de versement par la Ville de Strasbourg des deux premières tranches de la contribution 2024
    3. **EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024** – Affectation de la dotation de péréquation de la CVEC 2022-2023. Attribution de subventions et renouvellement du budget participatif

3. **RESSOURCES HUMAINES**
    1. **MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE** - Choix du prestataire

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

ooo0ooo

En l'absence excusée de Mme Anne MISTLER, Présidente, Mme Anne-Catherine Goetz, Vice-Présidente, salue l'ensemble des participants et ouvre la séance.

Sont présents

En qualité de membres du Conseil d'administration :
Oriane BLET BONVILLAIN, représentante titulaire des étudiants (arts plastiques Mulhouse) – en visio
Olivier BEIGER, Représentant du personnel pédagogique (arts plastiques),

Nina CASATI, représentante suppléante des étudiants (musique),
Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,
Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,
Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création - DRAC Grand Est - en visio
Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire de Mulhouse,
Bernard GOY, Conseiller arts plastiques à la DRAC Alsace, pour le Directeur général de la création artistique à la DRAC Grand-Est,
Anne GUYONNET, Représentante du personnel administratif et technique,
Ludivine LAUSTRIAT, représentante suppléante des étudiants (arts plastiques Strasbourg) – en visio
Christelle LE DEAN, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques) – en visio
Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
Florence LEHMANN, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
Tom MAYS, Représentant titulaire du personnel pédagogique (musique),
Meftaha MEKOUAR, représentante titulaire des étudiants (arts plastiques Strasbourg) – en visio
Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,
Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
Thomas QUARRE, représentant titulaire des étudiants (musique) – en visio
Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica, personnalité qualifiée
Jean VERNE, Conseiller musique et danse à la DRAC Alsace, pour le Directeur général de la création artistique à la DRAC Grand-Est
Emilie WILHELM, Représentante suppléante du personnel administratif et technique,
Pascal ZIEGLER, Vice-Président vie universitaire, personnalité qualifiée

Sont en outre présents :
Noémi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
Sophie LECHEVALIER, cheffe de service de l'action culturelle à la Ville de Strasbourg
Virginie DURAN, assistante de direction,
Virginie FERRAZ, Responsable finances et marchés publics de la Haute école des arts du Rhin,
Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
Matthieu RAMEY, Responsable RH de la Haute école des arts du Rhin,
Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Haute école des arts du Rhin,
Marc RUHLMANN, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
Stéphane SAUZEDDE, Directeur général de la Haute école des arts du Rhin,
Jean VERNE, Conseiller musique et danse à la DRAC Alsace, pour le Directeur général de la création artistique à la DRAC Grand-Est,
Éric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse,

<u>Les membres du Conseil d'administration excusés :</u>
Michel ANDREU-SANCHEZ, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
Muriel FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg
Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,
Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
Dominique MASTELLI, Conseiller Municipal à la Ville de Strasbourg,
Anne MISTLER, Adjointe à la Maire de Strasbourg,
Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
Mathieu SCHNEIDER, vice-président Culture, sciences en société de l'Université de Strasbourg, personnalité qualifiée,
Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (musique),

Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée arts,
Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Après s'être assuré de l'effectivité du quorum, Mme Anne-Catherine Goetz, Vice-Présidente, propose de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES
Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES
Installation des élu.es de la représentation étudiante

Il est proposé au Conseil d'administration d'installer en qualité de membres du Conseil d'Administration – collège étudiant :

- **Oriane BLET-BONVILLAIN (titulaire) – Site Arts visuels Mulhouse**
- **Meftaha MEKOUAR (titulaire) et Ludivine LAUSTRIAT (suppléante) – Site Arts visuels Strasbourg**
- **Thomas QUARRE (titulaire) et Nina CASATI (suppléante) – Hear-Musique**

Mme Anne-Catherine Goetz, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et les remercie pour leur engagement.
Après qu'elles et ils se soient présenté.es, M. Stéphane SAUZEDDE rappelle la composition, les compétences et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES
Election du/de la Président.e et d'un.e Vice-Président.e

Lors de la séance d'installation du 13 octobre 2020, le principe d'une présidence tournante à mi-mandat avait été envisagé.

C'est ainsi que Mme Anne MISTLER, Présidente sortante, a exprimé le souhait qu'il soit procéder à ce changement de présidence, celle-ci étant appelée à être confiée à une élu.e la Ville de Mulhouse. Mme Anne-Catherine GOETZ, Vice-Présidente, a fait part de sa disponibilité pour cette fonction et s'est déclarée prête à l'assumer.

Il est proposé au Conseil d'administration de formaliser de ce changement de présidence et de vice-présidence conformément aux dispositions des articles 12 des statuts et 1.3 du règlement intérieur.

Pour rappel, elles prévoient que :

- Le.la Président.e est issu.e du collège des membres fondateurs
- Il.elle est élu.e pour trois ans. Une alternance entre les deux Villes fondatrices est ainsi possible à la faveur de cette élection intermédiaire.

- Le scrutin s'effectue à main levée (sauf demande de vote à bulletin secret) à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Les mêmes dispositions s'appliquent pour l'élection de la /du Vice-Président.e.

Après appel à candidature, seules deux sont enregistrée : celle de Mme Anne-Catherine GOETZ en qualité de Présidente et celle de Mme Anne MISTLER pour la fonction de Vice-Présidente.
Cette proposiiton de binôme est soumise au vote à main levée comme le prévoit les statuts.

Votants	17
Pour	17
Contre	00
Abstention	00

Mme Anne-Catherine GOETZ est élue Présidente et Mme Anne MISTLER Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'établissement.

La Présidente remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde. Elle se dit très déterminée à défendre les intérêts de l'école tout particulièrement dans le contexte budgétaire très contraint. Tous les arbitrages ne sont pas encore définitivement arrêtés et se veut confiante. Il importe que la HEAR puisse continuer à jouer son rôle, bien évidemment dans la sphère culturelle mais également en continuant à être parte-prenante des politiques locales de développement économique des filières dans lesquelles elle est présente.
Malgré le contexte difficile, elle s'engage -en lien avec la Vice-Présidente- à faire tout son possible pour que l'école puisse conforter son niveau d'excellence notamment en favorisant les partenariats extérieurs.

Point 2.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES
CYCLE BUDGÉTAIRE 2024 – Débat d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et aux établissements publics, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Première élément du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel. Il rend compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective) mais également des perspectives qui s'ouvrent à lui pour les exercices à venir.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les membres de l'assemblée sur l'évolution financière de l'établissement, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

M. Stéphane SAUZEDDE présente la situation budgétaire de l'école en s'appuyant sur la présentation ci-après qui synthétise les éléments développés dans le rapport d'orientation budgétaire transmis avec la convocation et la note de séance.

Haute école des arts du Rhin

HEAR

Rappel

- La situation budgétaire telle qu'elle se présentait à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2023

Haute école des arts du Rhin

HEAR

Une situation budgétaire tendue sous l'effet conjugué
- d'une baisse de recettes (réajustement de la contribution des Villes fondatrices : - 856 929 € dont 546 928 € au titre de la « régularisation sur exercices précédents » ;
- d'une augmentation cumulée des charges liées à l'inflation et aux mesures gouvernementales s'appliquant aux employeurs publics (+ 599 567 €)

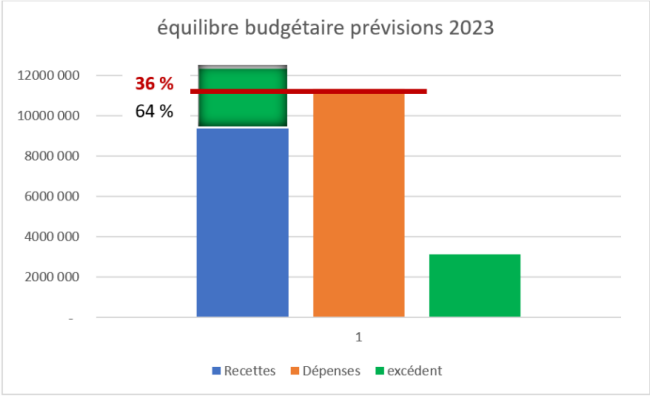

Pour couvrir les prévisions de dépenses 2023, plus de la moitié de la « réserve » (2 009 607 €) a été mobilisée.

Si cette projection de dépenses devait se confirmer et à niveau de recettes constant, ne resteraient alors plus que 1 118 460 € pour 2024 soit juste un peu plus de la moitié de ce qui était nécessaire en 2023 pour équilibrer le budget !

Haute école des arts du Rhin

HEAR

Les prévisions en dépenses de fonctionnement pour 2024

	Prévisions budgétaires 2022	Prévisions budgétaires 2023	Évolution prévisions 2022 à 2023	Prévisions budgétaires 2024	Évolution prévisions 2023 à 2024
chap. 11	1 901 993,90	1 894 264 ,04	- **0,41 %**	1 800 000,00	- **4,98 %**
			Manufacture	150 000,00	
			RH	277 000,00	
chap. 12	8 301 905,00	8 602 061,35	+ 3,62 %	9 303 411,00	+ 8,15 %
65	77 275,00	333 325,33	+ 331 %	335 000,00	+ 0,5 %
67	162 045,35	10 000,00	- 93 %	10 000,00	0 %
42	310 000,00	407 413,00	+ 31,42 %	410 000,00	+ 0,63 %
68	70 000,00	70 000,00	0	70 000,00	0
023 *		*73 267,91*	0		
Total hors 023	**10 823 219,25**	**11 317 063,72**	**+ 4,56 %**	**12 355 411,00**	**+ 9 %**

* 023 « virement à la section d'investissement » (chapitre d'ordre)

Haute école des arts du Rhin

HEAR

Les surcoûts hors gestion courante

	2022	2023	2024	Cumul
Revalorisation du point d'indice (+ 3,5 % au **1er juillet 2022**)	125 000 €	250 000 €	250 000 €	625 000 €
Hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice au **1er juillet 2023**)		54 000 €	108 000 €	162 000 €
Attribution de points d'indice majoré différenciés et revalorisés pour les indices bruts 367 à 418				
Hausse de l'ISOE (au **1er sept. 2023**)		50 000 €	150 000 €	200 000 €
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (décret n°2023-702 du 31/07/**2023**)		76 000 €		76 000 €
Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du **1er janvier 2024**			54 249 €	54 249 €
Réévaluation cotis. CNRACL 01/01/2024				
Total RH	**125 000 €**	**430 000 €**	**560 249 €**	**1 115 249 €**
Compte 60612 Énergie-Électricité (réf. 2021)	39 554 €	169 567 €	150 000 €	359 121 €
Total annuel	164 554 €	599 567 €	710 249 €	
Cumul sur la période		**764 121 €**		**1 474 370 €**

Focus Chap.12
Frais de personnel
75 % de la section de fonctionnement

Progression 2023/24 : + 701 349 €

dont
- 560 249 € de dépenses liées à des mesures gouvernementales
- 124 530 € de GVT (2%)

Haute école des arts du Rhin

HEAR

Les prévisions en recettes de fonctionnement

Deux hypothèses envisagées :

- scénario 1 : reconduction sur un profil 2022
- scénario 2 :
  - Une contribution des deux collectivités territoriales fondatrices à hauteur de la charge salariale moyenne (2023-2024), situation qui a prévalu jusqu'en 2015. Soit une progression globale de 1 372 875 € par rapport au réalisé 2022.
  - Une contribution de l'État (1 331 100 € en 2022) réévaluée pour couvrir une partie des charges générales courantes (hors ressources humaines) essentiellement liées à la pédagogie (soit une progression de 268 900 €/ réalisé 2022)
  - Une dynamique propre de l'établissement pour réunir les montants nécessaires à l'équilibre global du budget sur ses ressources propres mais également par toutes participations et aides complémentaires (appel à projets, subventions…) qu'il pourra obtenir pour développer l'innovation pédagogique et la recherche internationale.

Haute école des arts du Rhin

HEAR

	Réalisé CA 2022	Prévisions 2023	**Prévisions 2024** scénario 1	**Prévisions 2024** scénario 2	
Contributions					
Strasbourg	5 600 000	4 960 000	5 600 000	6 813 867	1. valeur 2022
Mulhouse	1 877 125	1 660 196	1 877 125	2 271 289	2. valeur RH 9 085 156 €
État	1 331 100	1 414 854	1 450 000	1 600 000	
Fonds européens	162 628	103 643	125 000	125 000	
Région Grand Est	32 650		50 000	50 000	Pacte compétence
CEA					
GLCT					
Ressources propres					
Droits d'inscription	733 000	730 000	745 000	745 000	
Autres financements					
INTERREG					
Autres AMI			50 000	50 000	
Autres	475 643	512 031	512 031	512 031	
Part. Manufacture			50 000	50 000	
Résultat reporté		3 054 799	1 118 460	1 118 460	Solde de la « réserve »
Total recettes	10 212 146	12 435 523	**11 577 616**	**13 335 647**	

Haute école des arts du Rhin

HEAR

PREMIER BILAN 2024

	Scénario 1	*Scénario 2*
Dépenses réelles de fonctionnement	12 355 411 €	12 355 411 €
Recettes réelles de fonctionnement	10 459 156€	13 100 491€
Reprise des excédents reportés	1 118 460 €	1 118 460 €
Solde de fonctionnement	- 777 795 €	745 080 €
Crédits d'investissement nécessaires pour l'équipement de la Manufacture (hors réactualisation)	*1 480 000 €*	*1 480 000 €*

Scénario 1
malgré la reprise de l'excédent (qui sera alors totalement consommé), une « impasse budgétaire » de l'ordre de 777 795 €, montant à rapprocher du total des minorations des contributions des villes fondatrices en 2023 (856 929 € dont 546 928 € au titre de la « régularisation sur exercices précédents »).

Scénario 2
un solde positif de 745 080 €, nécessaire pour financer l'important programme d'équipement de la Manufacture. Cette hypothèse permet de préserver une partie de l'excédent de fonctionnement des exercices passés et de l'affecter à ce projet comme cela avait été envisagé lors des débats d'orientation budgétaire tenus les années passées.

Haute école des arts du Rhin

HEAR

A l'horizon 2025, en retenant par hypothèse :
- une stabilité des dépenses de personnel ;
- une augmentation des ressources propres de 775 000 € ;
- l'absence d'excédents cumulés sur les exercices passées.

Le **scénario 1** produirait un déficit pour 2024 puis, sans autre évolution par ailleurs, conduirait l'établissement à une impasse budgétaire en 2025 (plus de 1 104 000 €).

Le **scénario 2**, dégagerait un excédent de 745 080 € en 2024 puis de 343 718 € en 2025 permettant de reconstituer un fonds de roulement et/ou de disposer d'une capacité d'autofinancement pour l'investissement.

Il permet de réaliser la **transition vers un nouveau modèle économique** avec, à mesure de la montée en puissance d'autres cofinancements extérieurs, la possibilité d'envisager, sur les exercices suivants, une modulation à la baisse de l'engagement des contributeurs historiques.

	Prévisions 2022	Réalisé CA 2022	Prévisions 2023	Prospective			
				2024 scénario 1	2024 scénario 2	2025 scénario 1	2025 scénario 2
DÉPENSES							
chap. 11	1 901 993	1 537 083	1 894 264		2 227 000		2 284 902
chap. 12	8 301 905	8 006 358	8 602 061		9 303 411		9 303 411
65	77 275	62 360	333 325		335 000		335 000
67	162 045	126 886	10 000		10 000		10 000
68	70 000	70 000	70 000		70 000		70 000
042	310 000	309 951	407 413		410 000		410 000
023			73 267				
Total hors 023	**10 823 219**	**10 112 640**	**11 317 063**		**12 355 411**		**12 413 313**
RECETTES							
Strasbourg	5 600 000	4 960 000		5 600 000	6 637 500	5 600 000	6 637 500
Mulhouse	1 877 125	1 660 196		1 877 125	2 212 500	1 877 125	2 212 500
État	1 331 100	1 414 854		1 450 000	1 600 000	1 450 000	1 600 000
Fonds européens	162 628	103 643		125 000	125 000	200 000	125 000
Région Grand Est	32 650			50 000	50 000	50 000	50 000
CEA							
EPCI (EMS – M2A)							
GLCT							
Ressources propres							
Droits d'inscription	733 000	730 000		745 000	745 000	785 000	785 000
Autres financements							
INTERREG						300 000	300 000
Autres AP/AMI				50 000	50 000	450 000	450 000
Autres	475 643	512 031		512 031	512 031	512 031	512 031
Part. Manufacture				50 000	50 000	85 000	85 000
Résultat reporté			3 054 799	1 118 460	1 118 460		
Total recettes	**10 212 146**	**12 435 523**		**11 577 616**	**13 100 491**	**11 309 156**	**12 757 031**
SOLDE	**99 506**	**1 118 460**		**- 777 795**	**745 080**	**- 1 104 157**	**343 718**

En conclusion de cette présentation, M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur, convient qu'il s'agit d'une situation préoccupante mais se veut confiant pour que la mobilisation engagée, auprès des contributeurs historiques et d'autres à convaincre, puisse permettre d'envisager l'avenir avec davantage d'optimisme.

Des précisions sont données concernant les éléments présentés en dépenses, le poste principal restant les frais de personnel (chapitre 12). Leur progression résulte à la fois des mesures d'amélioration du pouvoir d'achat des agents publics décidées par le Gouvernement et, d'autre part, du glissement vieillesse technicité qui s'observe chaque année de façon récurrente.

M. Pascal Ziegler, Vice-Président vie universitaire de l'Université de Strasbourg, s'interroge sur des compensations de l'État pour faire face à ces coûts supplémentaires. Le Directeur rappelle que l'État a débloqué en 2023 un fonds d'urgence de 2 millions d'euros (reconduit en 2024) et qui se traduit par une aide de 70 000 € pour la HEAR, soit un abondement de l'ordre de 5 % des contributions de la DRAC prises dans leur globalité.

En réponse à une proposition de mettre en œuvre un plan de réduction des dépenses formulée par Mme Camille GIERTLER, le Directeur répond qu'un examen fin va être poursuivi afin d'identifier tous les endroits où cela pourra se faire. Pour autant, il faut pouvoir garantir l'offre de formation et ne pas casser la dynamique de l'école qui doit lui permettre de rebondir en mobilisant de nouvelles ressources.

C'est pourquoi le Directeur précise qu'il lui paraît inenvisageable de supprimer des postes d'enseignants, qui ne sont déjà pas très nombreux par département/thématique. Il relève par ailleurs que les départs à la retraite sont repoussés de deux ans suite à la réforme des retraites, ce qui induit un coût supplémentaire important pour l'école.

Un tour de table est proposé permettant à chaque représentant des contributeurs historiques de préciser la position de leur collectivité.

Pour la Ville de Strasbourg, Mme Camille GIERTLER indique que la position n'a pas variée et que la contribution devrait être à hauteur du montant 2022 moins 2,5 %. Elle s'étonne d'ailleurs qu'aucun scénario n'ait repris cette donnée alors qu'elle avait été annoncée à différentes reprises.

S'agissant de la Ville de Mulhouse, Mme Anne-Catherine GOETZ indique ne pas être en mesure de confirmer le montant de la participation mais elle ne devrait pas pouvoir être supérieure au montant versé en 2022.

Intervenant au titre de l'Etat, Mme Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création à la DRAC Grand Est, rappelle que la part de la DRAC a légèrement augmenté l'an dernier, même si cette progression ne semble pas à la hauteur des besoins. Le ministère de la Culture ne peut évidemment pas compenser les effets des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents. Elle précise qu'une augmentation de la participation du ministère de la Culture ne parait pas envisageable dans les années à venir mais que les montants versés devraient rester dans les mêmes proportions que celles des années passées. C'est pourquoi, il lui parait important que les deux villes puissent faire de même et revenir, *a minima*, à leur niveau antérieur de 2022.

Le Directeur prend acte de ses différentes déclarations d'intention. Même si celles-ci sont plutôt pessimistes, il lui paraît nécessaire d'en parler. Il indique que toutes les écoles territoriales sont confrontées à des degrés divers à de telles difficultés budgétaires. Le récent séminaire de l'ANDEA a permis de faire le point sur la situation au niveau national. A peu près la moitié des écoles de France doivent faire face à une démobilisation des Villes. Pour autant, il n'y a pas de fatalité car d'autres (par exemple la Ville de Toulouse ou celle de Saint Etienne) ont accepté de s'engager davantage pour permettre à leur école de traverser ce moment difficile et engager leur transition. Une école d'art n'est pas une structure culturelle comme les autres. Il souligne l'importance de cette problématique notamment au regard des conditions d'accréditation des cursus par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. La soutenabilité budgétaire de l'établissement en fait partie. Toute fragilité à cet endroit peut mettre en péril l'offre pédagogique telle qu'elle existe et hypothéquer, en conséquence, l'avenir de l'école.

Mme Camille GIERTLER considère que cet effort financier ne doit pas reposer sur les seules villes fondatrices et que d'autres partenaires pourraient y participer. Elle invite la HEAR à s'inspirer des mesures prises par d'autres établissement pour réduire leurs coûts.

Le Directeur indique que des débats sont en cours un peu partout en France et que des actions sont en cours pour sensibiliser les associations d'élus des métropoles et des régions notamment à la nécessité de se mobiliser à l'échelle des territoires pour aider les écoles d'art. Dans l'immédiat, il lui paraît nécessaire de ne pas perdre de temps et de se placer dans des trajectoires permettant de maîtriser la masse salariale et de consolider les recettes.

S'agissant du premier point, il s'agira de conduire ce mouvement de façon précautionneuse et en concertation avec les équipes, l'objectif étant de ne pas porter atteinte à la qualité pédagogique. Toute nouvelle activité de l'école se fera dans un périmètre déjà existant. Les économies ne devront pas se faire en réduisant la voilure, mais en fonctionnant différemment.

Concernant les recettes, le travail de diplomatie pour élargir le tour de table doit être poursuivi. De nombreuses actions conduites par la HEAR s'inscrivent dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et la région Grand Est et pourraient justifier un accompagnement financier de leur part, tant en fonctionnement que pour les investissements à venir. Des canaux de discussions politiques doivent être activés. L'engagement du seul directeur ne saurait suffire. La mobilisation doit être soutenue et défendue par l'ensemble des contributeurs historiques qui doivent y prendre toute leur part.
Toujours s'agissant des recettes, elles pourront également être abondées par la dynamique propre à l'école en mobilisant, autant que possible, les fonds européens et appels à projets pour y inscrire la pédagogie existante de l'école et tout particulièrement la recherche.
Une attention devra également être portées au mécénat privé, particulièrement sur les questions d'équipement, en sensibilisant toutes celles et ceux qui, attachés à l'école, ne veulent pas la voir régresser.
Autre levier possible, les droits d'inscription. Même s'ils n'ont pas évolué depuis 8 ans, le Directeur convient qu'il s'agit du dernier outil à envisager compte tenu du contexte de précarité étudiante qui n'a jamais été aussi criante. Toutefois, il est à craindre qu'il faille y songer sérieusement. Aujourd'hui, un étudiant coute 13 000 €/an à la HEAR et nous ne répondons pas aux mêmes logiques que les écoles privées qui peuvent se permettre de faire payer très cher leurs cursus.

M. Jean VERNE s'interroge que la possibilité d'augmenter le nombre d'étudiant.es. Le Directeur soutient que cela n'est guère envisageable en l'état. Les équipes pédagogiques sont déjà au maximum. Qui plus est, s'agissant des arts visuels, les ateliers ne peuvent pas accueillir d'étudiants supplémentaires, tous les mètres carrés étant utilisés. Mme Christine RITZENTHALER, Directrice aux études et Directrice adjointe, partage cette position et considère qu'il convient de mettre en relation le nombre d'étudiant.es avec les perspectives de débouchés professionnels.

Au regard des précédents échanges, M. Pascal Ziegler demande si un scénario intégrant ces éléments plus pessimistes avait été envisagé. Le Directeur indique que s'ils devaient être confirmés, il faudra trouver l'équilibre en affectant toute la réserve à la section de fonctionnement. Mais pour l'instant, on n'est pas au bout des discussions. Les leviers à actionner ne sont pas nombreux. C'est sur la masse salariale que des économies pourront être trouvées mais avec les réserves déjà exprimées.

A Mme Nina CASATI qui s'inquiète de l'incidence de ces problèmes de budget sur l'ouverture des espaces de la Manufacture, le Directeur indique qu'elle pourra intervenir comme prévu mais qu'il faudra envisager un emménagement avec presque aucune nouvelle acquisition de fournitures/mobilier étant précisé qu'en la matière la voie du réemploi devra être privilégiée.

En conclusion du débat, le Directeur soutient que l'on ne pourra résoudre ces questions budgétaires sans considérer l'ensemble du fonctionnement de l'école. Tout le monde doit réfléchir collectivement aux solutions possibles. Il veut voir qans la capacité d'inventivité de la communauté de l'école un élément positif capable de dégager des perspectives plus optimistes pour rebondir.

La Présidente considère que les collectivités vont devoir travailler davantage ensemble pour trouver des solutions. La CeA et la Région devraient pouvoir être des partenaires plus présents. Elle rappelle que la ville de Mulhouse investi 600 000€ dans le projet « synagogue de Dornach » appelé à devenir un nouveau cluster pour la thématique du design textile. Mme Sophie LECHEVALIER, cheffe de service de l'action culturelle à la Ville de Strasbourg, veut voir dans la convention pluriannuelle à renégocier une preuve du soutien des collectivités. Elle offrira l'occasion d'approfondir la réflexion collective engagée.

Au terme de ces échanges, le Conseil d'administration prend acte de la communication du Rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat.

Point 2.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES
EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – Demande de versement A la Ville de Strasbourg des deux premières tranches de la contribution 2024

Mme Virginie FERRAZ, Responsable Finances et Commande publique, expose que dans l'attente de la signature de la nouvelle convention et du vote du budget primitif 2024, il convient d'adopter une délibération concordante avec celle de l'assemblée délibérante de la Ville de Strasbourg, et isolée du vote de notre budget primitif, sollicitant le versement des deux premières tranches de la contribution :

- la première en janvier 2024 pour un montant de 1 866 667 €
- la seconde en avril 2024 également pour un montant de 1 866 667 €.

Mme Gabrielle KWIATKOWSKI souligne l'effort ainsi consenti par la Ville pour soutenir la HEAR et lui permettre de disposer, en début d'année, de la trésorerie nécessaire à la continuité de ses activités.

Après délibération, le Conseil d'administration d'autoriser la Présidente à solliciter auprès de la Ville de Strasbourg un premier et un deuxième versement des contributions financières annuelles à hauteur de

- **1 866 667 € en janvier 2024**
- **1 866 667 € en avril 2024.**

Point 2.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES
Affectation de la dotation de péréquation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2022-2023. Attribution de subventions et renouvellement du budget participatif

Mme Christine RITZENTHALER, Directrice aux études et Directrice adjointe, rappelle que depuis 2018, les étudiant.es sont exonérés du paiement des cotisations de sécurité sociale mais doivent acquitter, lors de leur inscription, une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de 100 €.

Collectée par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), cette contribution fait ensuite l'objet d'un reversement partiel en direction des établissements d'enseignement supérieur.

Deux parts de cette contribution reviennent à la HEAR :

- Une première part de 20 € par étudiant.e, dite dotation de base, que le Conseil d'administration, en accord avec les commissions de vie étudiante (CVE) a décidé d'affecter à l'adhésion aux services proposés par l'Université en termes de santé, de sport et de culture.

- Une deuxième part de 21.70€ par étudiant.e, dite de péréquation, dont l'affectation reste à formaliser, pour un total de 13 388 €.

Sur la même proposition que l'année dernière, émanant des trois Commissions de vie étudiante de l'établissement, il est proposé d'utiliser cette dotation pour respectivement soutenir le fonctionnement général des associations étudiantes (versement d'une subvention de 500 € à chacune des trois associations), soutenir l'association La Pioche à hauteur de 180 € et flécher le solde (11 708 €) vers des

projets ou des actions d'initiative étudiante concourant au renforcement de la qualité de vie étudiante à l'échelle des trois sites ou de chacun des sites de l'établissement sous la forme d'un budget participatif.

Comme l'an passé, le cadre dans lequel s'inscrirait cette démarche de démocratie financière serait le suivant :

a) Initiative et recevabilité des projets

- Les projets peuvent être portés par des étudiant.es (en solo ou en groupe) ou des associations étudiantes.

- Sont éligibles les projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des étudiant.es dans le domaine de la santé, de la solidarité, de la culture, du sport, de la communication ou de la convivialité et qui profitent à plusieurs étudiants.

- Sont exclus les projets concernant les conditions d'apprentissages (acquisition de matériel ou de fournitures pédagogiques, voyages pédagogiques, etc).

b) Examen de la recevabilité /classement des projets/ affectation des crédits

Pour garantir le caractère participatif de la démarche :
- La collecte fait l'objet d'un large appel à projets lancé fin 2023
- La recevabilité est examinée par un comité de suivi composé de deux représentant.es étudiant.es par site (issus des CVE) et d'un représentant de l'administration par site
- Les projets recevables font l'objet d'un classement par vote électronique
- Le budget est ventilé entre les projets par le comité de suivi

En réponse à une question de Mme Nina CASATI, il est précisé que le jury chargé de retenir des projets se réunira début 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :
- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € à chacune des trois associations étudiantes de l'établissement (La Mine, La Muse, Lalala) ;**
- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 180 € à La Pioche, pour permettre le règlement de la cotisation annuelle à la Fédération des récupérathèques ;**
- **d'affecter le solde de la dotation de péréquation de la CVEC 2022-2023 à la mise en place d'un budget participatif permettant de financer des actions et projets d'initiative étudiante et concourant au renforcement de la qualité de vie étudiante à l'échelle des trois ou de chacun des sites, conformément au dispositif décrit ci-dessus.**

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES
Choix du prestataire pour le marché assurance statutaire

M. Matthieu RAMEY, Responsable des Ressources Humaines, rappelle que le contrat d'assurance statutaire garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents.

Les risques concernés sont :
- Pour les agents C.N.R.A.C.L. :
  - Maladie ordinaire ;

    - Longue maladie ;
    - Longue durée ;
    - Accident du travail et maladie imputable au service ;
    - Maternité et paternité ;
    - Temps partiel thérapeutique ;
    - Décès ;
- Pour les agents I.R.C.A.N.T.E.C. :
    - Maladie ordinaire ;
    - Accident du travail et maladie imputable au service ;
    - Maternité ;
    - Grave maladie.

Chaque collectivité ou établissement public est libre :
- d'en porter la responsabilité financière (principe d'auto-assurance) ;
- d'assurer ce risque à titre personnel auprès d'un prestataire extérieur ;
- d'assurer ce risque à travers un contrat collectif d'assurance statutaire (contrat-groupe) proposé par les centres de gestion aux collectivités affiliées.

Au 1er janvier 2020, la HEAR a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le C.D.G. 67. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Une procédure de renouvellement du contrat-groupe est proposée par le centre de gestion pour la période 1er janvier 2024 – 31 décembre 2027. Après information aux membres du CST lors de sa réunion de 25/05/2023, La HEAR a, par délibération du conseil d'administration n°585-2023 du 07/06/2023, donné mandat au C.D.G. 67 pour le renouvellement du contrat-groupe du marché d'assurance statutaire.

Par courrier en date du 26/10/2023, le C.D.G. 67 a informé la HEAR que, à l'issue de la mise en concurrence opérée dans le cadre des marchés publics, a été retenue l'offre du groupement :

Relyens, courtier gestionnaire et GMF, compagnie d'assurances

En sa qualité d'établissement public de plus de 30 agents C.N.R.A.C.L., la HEAR bénéficie de taux individualisés. Ces taux nous ont été communiqués par Relyens à l'occasion d'une première rencontre le 26/10/2023. Ils s'élèvent à :
- Pour les agents C.N.R.A.C.L. :
    - Risques couverts : Maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité et paternité, temps partiel thérapeutique, décès ;
    - Franchise : 15 jours pour la maladie ordinaire, sans franchise pour les autres risques ;
    - 3.78 % de la masse salariale assurée ;
- Pour les agents I.R.C.A.N.T.E.C. :
    - Risques couverts : Maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, grave maladie, maternité et paternité, temps partiel thérapeutique, décès ;
    - Franchise : 15 jours pour la maladie ordinaire, sans franchise pour les autres risques ;
    - 3.78 % de la masse salariale assurée ;

Pour mémoire, pour les mêmes risques couverts et les mêmes prises en charge, les taux du précédent contrat étaient les suivants :
- Pour les agents C.N.R.A.C.L. : 3,92 % ;
- Pour les agents I.R.C.A.N.T.E.C. : 1,45 %.

M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur, se réjouit de cette bonne nouvelle qui ménage les finances mais surtout qui témoigne d'un taux d'absentéisme relativement faible au regard de celui constaté par ailleurs.

Après délibération, le conseil d'administration décide à l'unanimité

- **d'accepter la proposition faite par la compagnie d'assurances GMF par l'intermédiaire de la société RELYENS, courtier gestionnaire,**
- **d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Bas-Rhin,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile afférent à ce dossier.**

Point 4

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

Mme Christine RITZENTHALER, Directrice aux études et Directrice adjointe, présente un point de situation concernant les actions d'accompagnement du handicap. Elle indique que dès cette rentrée, les situations ont été anticipées et étudiées en lien avec la Mission handicap de Mulhouse. Cela fonctionne bien, et pour certains étudiants des aménagements ont été faits. Elle considère que l'établissement a gagné en efficience en la matière grâce à l'implication des services scolarité.

Elle déplore toutefois que ces efforts puissent être contrariés par des dysfonctionnements matériels comme l'immobilisation, depuis juin dernier, de l'ascenseur qui dessert les étages du bâtiment historique à Strasbourg. Cette panne occasionne une gêne importante auprès des personnes à mobilité réduite mais également pour l'ensemble de la communauté (et tout particulièrement les agents chargés de l'entretien), qui doivent déplacer des charges lourdes au quotidien.

M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur, informe l'assemblée de l'organisation, la semaine prochaine à Mulhouse de la semaine de workshop. L'un d'eux sera animé par Anna SOZINOVA, artiste en exil actuellement accueillie à la HEAR dans le cadre du programme PAUSE. Mme Christine RITZENTHALER précise que toutes et tous sont invité.es à la restitution prévue le jeudi 30 novembre à partir de 19h.

Le Directeur complète le propos en rappelant que se tiendra le même soir le vernissage de l'exposition « *Eau de là et autres arpentages : résultat d'arpentages et d'aventures collectives au long du Rhin* » présentée à la Chaufferie à Strasbourg du 1er décembre au 7 janvier 2024.

Plus aucune demande de parole n'étant sollicitée et avant de clore la séance, Mme Anne-Catherine Goetz, Présidente, souhaite remercier -au nom de l'ensemble de la communauté HEAR- Mme Anne GUYONNET, Administratrice de l'Académie Supérieure de Musique, pour son investissement et professionnalisme mis au service de l'établissement depuis neuf ans. Elle tient à saluer son attachement à l'Académie supérieure de Musique et à son implication personnelle forte dans son évolution vers l'excellence. Elle lui souhaite pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions au sein de la magistrature.

La séance est levée à 16h08.